



S'y retrouver dans la jungle des subventions

La construction et la rénovation durables ne sont pas seulement utiles sur le plan écologique, elles sont souvent également soutenues financièrement par des subventions. En Suisse, il existe de nombreux programmes de soutien de droit public et alternatifs.

Stratégie climatique et secteur immobilier

Pour atteindre ses propres objectifs climatiques, la Suisse doit relever le défi d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire son empreinte carbone. L'importance de la modernisation du parc immobilier suisse s'observe dans les émissions de gaz à effet de serre – le secteur immobilier est le deuxième émetteur en Suisse avec une part d'environ 26%¹.

Les subventions sont une incitation

La Suisse met l'accent sur la recherche, l'innovation et un large éventail d'instruments de soutien destinés à favoriser la rénovation énergétique du parc immobilier. Cela comprend les investissements des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) ainsi que des institutions privées.

Des subventions sont mises à disposition tant pour la production d'énergies renouvelables que pour le renforcement de l'efficacité énergétique. Le montant des subventions dépend de différents facteurs, notamment de l'emplacement du bien, des mesures de rénovation prévues et des certifications souhaitées, et varie parfois fortement d'un canton à l'autre.

Complexité en raison de nombreux programmes

La multitude de programmes de subventions et d'incitations à la rénovation énergétique des biens immobiliers, ainsi que leurs formes diverses et complexes, nécessitent une réflexion approfondie.

Le calculateur de subventions d'UBS apporte rapidement et simplement de la clarté grâce à des données succinctes, ce qui permet d'y voir plus clair dans la jungle des subventions.

Calculateur de subventions d'UBS comme solution

Afin de conseiller au mieux les propriétaires de biens immobiliers résidentiels et/ou de rendement en ce qui concerne le calcul des éventuelles subventions et les déductions fiscales, UBS a lancé un calculateur de subventions. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et de répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures de modernisation sont soutenues?
- À combien s'élèvent les subventions que l'on peut attendre de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que des programmes de soutien alternatifs ?
- À quels services de conseil en énergie puis-je m'adresser ?
- À combien s'élèvent les réductions d'impôts indicatives sur le revenu (personne physique et morale) pour les années à venir ?

Le calculateur de subventions repose sur une collaboration avec Wuest & Partner. Les données des programmes de subventions proviennent principalement du site francsenergie.ch.

Avons-nous suscité votre intérêt ? Nous répondons volontiers à vos questions sur le calculateur de subventions.

¹ Source : Office fédéral de l'environnement (2021)



UBS Switzerland AG
Case postale
8098 Zurich

Cette publication est uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une recommandation, une offre ou un appel d'offre, ni comme un conseil juridique ou fiscal. Le calculateur de subventions repose sur des méthodes de calcul mises à disposition par Wüest Partner AG et sur des données provenant de différentes sources et ne pouvant pas être contrôlées. Les subventions calculées donnent au mieux une estimation du montant possible et sont exclusivement destinées à votre information. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des subventions calculées et toute responsabilité à cet égard est exclue. Pour un calcul plus précis des subventions, nous vous recommandons de vous faire conseiller par des experts. Vous devez vous faire conseiller de manière professionnelle avant de prendre une décision. UBS se réserve le droit de modifier les services, produits et prix à tout moment sans préavis. Certains services et produits sont soumis à des restrictions légales. Ils ne peuvent donc pas être proposées de manière illimitée dans le monde entier. La reproduction complète ou partielle sans autorisation expresse d'UBS est interdite.

© UBS 2024. Le symbole de la clé et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés. Avril 2024.